

Correspondance AWS-Achat

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

M. le Président

Bâtiment Athéna, entrée 2

38 rue Georges de Mestral

Archamps Technopole

74166 ST JULIEN EN GENEVOIS Cedex

Tél : 04 50 95 92 60 - Fax : 04 50 95 92 69 Mèl : marches-sccp@cc-genevois.fr

Référence : 202322_ccg

Objet : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Construction de locaux techniques et administratifs pour les services d'eau potable et d'assainissement de la CCG

Expiration : 19/04/2024 à 13h00

Etat de la correspondance au 03/04/24 à 10h07

03/04/24 à 10h07 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux questions :

- Le montant de 3 382 000 € HT concerne l'estimation du coût des travaux.
- Le service de la commande publique se charge de la gestion de la plateforme de dématérialisation.
- La gestion financière reste à la charge de la maîtrise d'ouvrage. Il n'y a pas de compte bancaire dédié au mandat.
- Les études seront à la phase PRO au démarrage de la mission du mandataire.
- Il n'y a pas de programmiste sur le dossier actuellement. Une AMO avait été prise jusqu'à la sélection du Maître d'oeuvre. Il faut prévoir l'analyse des études pour la phase PRO.

Cordialement.

Liste des questions

Question n°1

Bonjour,

- Pouvez-vous confirmer que le budget indiqué pour l'opération (3 382 000€ HT) ne concerne que l'estimation du coût des travaux ou s'il s'agit de l'enveloppe prévisionnelle pour l'ensemble des dépenses de l'opération (comprenant donc honoraires des différents prestataires intellectuels, études diverses (géotechniques...), assurances,....etc...)
- Pouvez-vous nous indiquer si le mandataire doit mettre en place la plateforme de dématérialisation et la gérer directement ou si cela reste géré par le service marchés de la communauté de communes ?
- Pouvez-vous nous indiquer si les frais de tenue de compte (pour le compte bancaire dédié au mandat) sont pris en charge sur les dépenses de l'opération ou à intégrer dans les honoraires du mandataire car à sa charge ?
- Pouvez-vous nous indiquer à quel stade sera l'avancement des études au démarrage de la mission du mandataire ? Démarrage de l'APD ?
- Pouvez-vous nous indiquer s'il y a un programmiste sur le dossier et où s'arrête sa mission ? A-t-il en charge l'analyse de la conformité des études de conception au programme à chaque phase APD, PRO,) ou est-ce charge du mandataire ?

Merci.

Crdlt.

02/04/24 à 14h01 : **Modification du DCE : 202322_ccg : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE**
Construction de locaux techniques et administratifs pour les services d'eau potable et d'assainissement de la CCG

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Bonjour,
La convention de mandat a été modifié à son article 11.1 Rémunération.
Cordialement.

AWS-Achat
Avenue Web Systèmes SASU - 38 Rue de la Tuilerie - 38170 Seyssinet-Pariset